



M. Manuel Valls
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75 008 Paris

Paris, le 18 juin 2012

Hélène Conway-Mouret

Sénatrice

représentant les Français

établis hors de France

Objet : Organisation des élections législatives à l'étranger

Monsieur le Ministre,

Je tiens à appeler votre attention sur le déroulement des élections législatives à l'étranger.

Secrétaire de la Commission

des Affaires étrangères,

de la Défense

et des Forces armées

Comme vous le savez, les Français établis hors de France ont pu élire des Députés pour la première fois cette année. L'organisation du scrutin, ouvert au 1,2 million de Français inscrits sur les listes électorales consulaires, a été confiée aux services du Ministère des affaires étrangères. Je tiens à saluer ici leur dévouement et la qualité de leur travail.

Membre de la Délégation

aux droits des femmes

et à l'égalité des chances

entre les femmes et les hommes

Plusieurs difficultés ont cependant troublé la mise en œuvre du scrutin à l'étranger. Les candidats ont, entre autres, dû faire face à de nombreux problèmes pratiques : le délai requis pour le dépôt des candidatures, exigé par voie postale, les a très fortement contraints et est parfois allé à l'encontre du principe d'équité entre les candidats (certains devant payer plus cher un envoi suivant l'éloignement de leur circonscription).

La réception du matériel de vote dans les consulats s'est accompagnée de nombreuses complications qui ont pesé sur le personnel consulaire (recomptage des bulletins de vote un par un ; vérification des professions de foi...). L'établissement des procurations a posé problème, certaines ayant été perdues, d'autres n'étant pas arrivées à temps, malgré un dépôt au Consulat parfois 1 mois et demi à l'avance. Près de la moitié des bulletins de vote par correspondance a dû être annulée, en raison le plus souvent de l'absence de la nécessaire copie du document d'identité accompagnant le vote, sans que les consulats puissent proposer aux citoyens dont le vote par correspondance ne pouvait pas être pris en compte, de venir voter à l'urne. Ces difficultés posent d'ailleurs plus largement la question du maintien de la modalité de vote par correspondance à l'avenir.

Plusieurs citoyens ont également eu la désagréable surprise de se découvrir, le jour du vote, inscrit sur une autre liste électorale consulaire que celle de leur pays de résidence. Il est arrivé, par exemple, qu'un habitant de Belfast soit inscrit sur la LEC de Birgmingham, sans possibilité de le faire rectifier pour pouvoir voter au deuxième tour.

.../...

Ces difficultés tiennent pour une grande part à l'ampleur de la tâche demandée aux personnels du Ministère des Affaires étrangères, ainsi qu'aux personnels des Consulats. Ils s'y sont attelés, en sus de leurs autres charges, dans des délais restreints. Compte-tenu de l'importance de leur mission, le bilan est globalement positif. Cependant, il paraît indispensable que les problèmes identifiés puissent être résolus pour que l'expression de la démocratie soit respectée.

L'organisation des élections relevant habituellement de la compétence du Ministère de l'Intérieur, ne pourrait-il pas être envisagé à l'avenir que le Ministère de l'intérieur appuie le Ministère des Affaires étrangères pour l'organisation du scrutin à l'étranger et sa bonne tenue ?

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Hélène Conway-Mouret

Copie : Monsieur Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères